

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2011



SOMMAIRE

I-	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	8
I-1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	9
▪	Population actuelle.....	9
▪	Population future.....	9
I-2.	PRESENTATION DU SERVICE	10
▪	Compétences du service.....	10
▪	Patrimoine	10
▪	Objectifs.....	11
I-3.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	11
▪	La Régie Assainissement.....	11
▪	Le fonctionnement des instances décisionnelles.....	12
▪	Les règlements du service assainissement.....	12
▪	La commission assainissement.....	13
▪	Le personnel.....	13
I-4.	ZONAGES D'ASSAINISSEMENT	14
▪	Zonages d'assainissement communaux.....	14
▪	Carte d'agglomération	14
▪	Les branchements au réseau de collecte.....	15
I-5.	DESCRIPTIF PAR COMMUNE.....	16
I-6.	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2011	34
▪	Fonctionnement des postes de relevage.....	34
▪	Contrôles et interventions sur réseaux et postes.....	37
▪	Les ouvrages d'épuration.....	38
▪	Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée	38
▪	Les volumes traités	40
▪	Production et valorisation des boues.....	43
▪	Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel.....	44
I-7.	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	46
▪	Mise en œuvre du service.....	46
▪	Activité du service	46
▪	Répartition des 142 contrôles de conception déposés et validés sur les installations nouvelles :.....	46
▪	Répartition des 84 contrôles de réalisation conformes sur les installations nouvelles :.....	47
▪	Répartition des 545 diagnostics réalisés en 2011 sur les installations existantes :.....	47
▪	Répartition des diagnostics en fonction de leur classement	48
▪	Répartition des 61 dossiers subventionnés pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif :	48
II-	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	49
II-1.	PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	50
▪	Le prix du service collecte	50
▪	Le prix du service traitement.....	51
▪	Les taxes	51
▪	Montants Assainissement factures en 2011 pour un volume de 120 m ³	52
II-2.	COUTS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	52
▪	Assainissement collectif.....	54
▪	Assainissement non collectif.....	54
III-	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	55
III-1.	SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	56
▪	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0).....	56
▪	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1).....	56
▪	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des EU (indicateur P202.2).....	56
▪	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	57
▪	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3).....	57

▪	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	57
▪	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	57
▪	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	58
▪	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	58
▪	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	58
▪	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	58
▪	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	59
▪	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	59
▪	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	60
▪	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	60
▪	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :	61
III-2.	SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	61
▪	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (P302.0)	61
▪	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)	62
IV-	INVESTISSEMENTS : TRAVAUX ET FINANCEMENTS	63
IV-1.	MONTANTS FINANCIERS	64
▪	Assainissement collectif	64
▪	Assainissement non collectif	64
IV-2.	TRAVAUX 2011 – PROJETS 2012	65
▪	Principales réalisations de l'année 2011	65
▪	Perspectives 2012	67
V-	ANNEXES	69

2004-2011 : 8 ans de compétence assainissement communautaire

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

La compétence assainissement a été initialement transférée (délibération du 17 février 2004) comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « *réseaux structurants et unités de traitement* » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2004.

Du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement par la création de 23 km de réseaux structurants permettant ainsi le raccordement de 7 communes (Le Séquestre, Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Cunac, Puygouzon, Cambon) à Albi, avec le renforcement des réseaux de transport (secteur Bondidou et de la Mouline à Albi) et enfin la mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration de la Madeleine.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 7 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (30 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24 kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence « *assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif* » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel règlementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, les élus du grand albigeois ont recherché les meilleures voies pour conforter la vocation d'aménagement et de développement de l'agglomération et permettre la mise en œuvre des services et des actions tels que souhaités dans son projet de territoire.

C'est ainsi que la Communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le 1^{er} juillet 2010, l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération en régie à autonomie financière entre officiellement en application.

I- Caractéristiques techniques du service Assainissement

I-1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

La commune de Rouffiac ne dispose pas à l'heure actuelle de réseau collectif d'assainissement, ni de système de traitement ; elle dépend uniquement du service d'assainissement non collectif.

■ POPULATION ACTUELLE

La population totale de l'agglomération est celle relevée lors du recensement de l'INSEE de 2009, soit 82 844 habitants. **Le nouveau recensement de 2011 la porte à 82 928 habitants.**

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **69 660 habitants** et la population totale dépendant **du service d'assainissement non collectif** est évaluée à **13 168 habitants**.

Commune	Population recensée Sur le territoire communautaire	Abonnés Eau potable	Abonnés Assainissement collectif			Taux de desserte en assainis- sement collectif 2011	Population assujettie à l'assainissement collectif		
		2011	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Albi	51 064	26 061	23384	23520	23667	91 %	46 181	46 276	46 468
Arthès	2 497	1184	921	948	950	80 %	1 844	1 966	1 998
Cambon d'Albi	1 951	828	428	430	500	60 %	995	1016	1 171
Carlus	681	295	58	58	58	20 %	135	134	136
Castelnau- de-L.	1 540	645	179	176	175	27 %	439	421	416
Cunac	1 547	588	413	434	455	77 %	982	1073	1 191
Dénat	731	345	139	143	163	47 %	311	320	344
Fréjairolles	1 342	534	230	234	238	45 %	532	575	604
Labastide- Dénat	376	168	70	70	70	42 %	141	154	158
Le Séquestre	1 610	736	602	609	638	87 %	1 369	1 370	1 401
Lescure	4 214	2123	1471	1445	1664	78 %	3345	3369	3 287
Marssac	2 976	1453	1183	1164	1279	88 %	2287	2314	2 619
Puygouzon	2 982	1382	846	894	923	67 %	1888	1957	1 998
Rouffiac	587	244	0	0	0	-	0	0	
Saint-Juéry	7007	3804	3377	3396	3430	90 %	6483	6396	6 306
Saliès	794	312	284	289	297	95 %	715	733	754
Terssac	1029	521	349	374	439	84 %	760	815	864
TOTAL	82 928	41 223	33934	34184	34946	85 %	68 405	68 889	69 660

■ POPULATION FUTURE

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **98 516 habitants en 2020**.

La population future **desservie** est évaluée par les communes à **77 729 habitants en 2020**, et celle dépendant **du service d'assainissement non collectif** à **20 787 habitants** d'après les projections des différents schémas directeurs d'assainissement communaux.

I-2. PRESENTATION DU SERVICE

■ COMPETENCES DU SERVICE

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le service assainissement exerce donc les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement non collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2006*** : contrôles obligatoires, conseils ; les compétences d'entretien et de réhabilitation ne sont pas exercées actuellement ;
- ✓ ***l'assainissement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux et postes de refoulement) et traitement (systèmes de traitement des eaux usées) ;
- ✓ ***l'assainissement des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Le service assainissement s'exerce en 2011 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **82 928 habitants** regroupés en **34946 abonnés à l'assainissement collectif et 4900 abonnés à l'assainissement individuel**.

■ PATRIMOINE

Après le transfert de total des compétences communales, on dénombre en 2011 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **66 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **393 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatif dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **195 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatif
- ✓ **73** postes de refoulement dont 3 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **6** déversoirs d'orage répartis sur les communes : Arthès, Le Séquestre, Saint-Juéry et Albi
- ✓ **16** systèmes d'épuration dont **2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **102 150 EH**

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4900** installations existantes d'assainissement individuel.

▪ OBJECTIFS

La mutualisation des moyens techniques et financiers permet, entre autres :

- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- ✓ le diagnostic de réception des travaux neufs et de réseaux existants anciens
- ✓ la réalisation des contrôles de branchements
- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante
- ✓ la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- ✓ la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- ✓ la réalisation des contrôles pour l'assainissement individuel des installations nouvelles (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

I-3. MODE DE GESTION DU SERVICE

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.
Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Le premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, appelé diagnostic, réalisé de 2007 à 2011, a été confié sur appel d'offres à un prestataire privé : la société Veolia Eau.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service d'assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière, sauf pour Marssac-sur Tarn, dont le contrat de délégation de service se termine le 30 juin 2012.

▪ LA REGIE ASSAINISSEMENT

L'objet de la régie est d'assurer l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- accueil du public et gestion administrative des usagers ;
- maîtrise d'ouvrage, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- exploitation, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- service public d'assainissement non collectif

■ LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DECISIONNELLES

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil de communauté de la communauté d'agglomération assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du Conseil d'exploitation de la Régie assainissement

Le conseil d'exploitation se compose de 24 membres, dont 3 membres extérieurs représentant le respectivement les institutions, les entreprises, les usagers. Il fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement et réponses aux besoins des usagers du service.

Le président de la communauté d'agglomération prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La directrice de la régie (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du Président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

■ LES REGLEMENTS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le règlement du service d'assainissement collectif communautaire a été révisé suite à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération le 2 février 2010.

Il permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la de l'Albigeois.

Le règlement du service assainissement non collectif a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et révisé le 27 mars 2007 en raison du changement du mode de facturation aux usagers et a été révisé le 3 mai 2011 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés du 30 octobre 2009).

Ces deux règlements se substituent, le cas échéant, aux règlements d'assainissement communaux.

■ LA COMMISSION ASSAINISSEMENT

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.

La commission se réunit 2 fois par trimestre et fait l'objet d'une forte participation.

Elle supervise à titre consultatif l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi que les orientations techniques et financières à soumettre en bureau et en conseil communautaire.

■ LE PERSONNEL

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2011 de 20 agents, répartis comme suit :

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

✓ **Direction (1 poste)**

- 1 directrice

✓ **Accueil du public - Gestion administrative et comptable (2 postes)**

- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs

✓ **Maîtrise d'ouvrage : Programmation et suivi des travaux et des prestataires ; suivi des branchements (4 postes)**

- 1 ingénieur, 2 techniciens, 1 agent de maîtrise

✓ **Exploitation des réseaux et des systèmes de traitement (6 postes)**

- 2 agents de réseau assurant, le suivi des curages, des travaux de réparations, les contrôles de conformité, les relevés de terrain
- 2 équipes composées d'1 électromécanicien et d'1 agent d'exploitation pour le suivi de fonctionnement, l'entretien et la maintenance des postes de relevage et des petits systèmes de traitement

✓ **Exploitation de la station d'épuration de la Madeleine - Albi (5 postes)**

- 1 chef de station, 1 technicienne adjointe au chef de station, 1 automaticien, 1 électromécanicien et 1 agent d'exploitation en charge du laboratoire

- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- ✓ **1** technicien chargé du contrôle des installations nouvelles et de la mise en œuvre du diagnostic

A noter que le service assainissement bénéficie des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication, bureau d'études.

I-4. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

■ ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat,), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitudes des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASST	DIAGNOSTIC
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	2011	Oui
CASTELNAU DE LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	13/05/2002	Non
LABASTIDE DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	27/07/1997	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

■ CARTE D'AGGLOMERATION

A contrario, le décret du 3 juin 1994 définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

En date du 25 septembre 2003, le préfet du Tarn a arrêté la carte d'agglomération de la rivière Tarn entre Albi et le Saut-de-Sabo, après avis des communes concernées, en considérant le périmètre et les charges polluantes suivants :

COMMUNES	NATURE DES EFFLUENTS À TRAITER	CHARGES EVALUEE A TRAITER en équivalents habitants (E.H.)
ALBI	Effluents domestiques	40 000 E.H
	Effluents industriels	10 000 E.H
SAINT-JUERY	Effluents domestiques	7 000 E.H
	Effluents industriels	8 000 E.H
CUNAC	Effluents domestiques	1 000 E.H
LESCURE	Effluents domestiques	4 000 E.H
ARTHES	Effluents domestiques	3 000 E.H
LE SEQUESTRE	Effluents domestiques	1 200 E.H
PUYGOUZON	Effluents domestiques	1 900 E.H
CAMBON D'ALBI	Effluents domestiques	500 E.H

Il rappelle l'obligation du traitement de l'azote et du phosphore avant le 21 octobre 2006, conformément :

- ✓ à l'arrêté ministériel du 31 août 1999, classant « **en zone sensible** » le Tarn à l'aval de l'agglomération Albi Saint-Juéry.
- ✓ au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixant un objectif de qualité minimum pour 2005 de **1B bonne**.

■ LES BRANCHEMENTS AU RESEAU DE COLLECTE

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, un abonné (associé généralement à un branchement) correspond à **2** habitants, soit **34 946 abonnés** au total.

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

Ces derniers sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

Dans le tableau ci-après la liste des industriels avec une autorisation de déversements réalisés ou en vigueur en 2011 avec les industriels :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
La maison du Jambon (ex Robert Antoine SA)	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995
Salaisons du Terradou	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995, renouvellement en cours
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	31/03/2011
Pierre Valette Salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation formalisée	17/08/2004
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	20/03/2006
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009
Flavourin SA	Plats préparés	Terssac	STEP Albi pôle	Convention spéciale	15/01/2009
Lascroux	Préparation industrielle de produits à base de viande	Albi	STEP Albi-Madeleine	en cours de conventionnement	2012
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	en cours de conventionnement	2012

I-5. DESCRIPTIF PAR COMMUNE

Les fiches synthétiques suivantes regroupent par commune les informations suivantes :

- nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ouvrages d'épuration des eaux usées

ALBI

Nb abonnés eau potable	26 061	Population totale :	51 064
Nb abonnés assainissement collectif	23 667	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	46 373
Nb abonnés assainissement non collectif	2 394	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	4 691

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	351 065
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
8 459	192 438	3 733	196 171	204 630	146 435	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	81 207
1 023	43 035		44 058		37 149	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
5 116						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
23						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
991	20 503			21 494		21 492
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
275	6033			6308	3480	9788
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire					séparatif EP	TOTAL
NC					NC	3859

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

ARTHES

Nb abonnés eau potable	1184	Population totale :	2 497
Nb abonnés assainissement collectif	950	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 004
Nb abonnés assainissement non collectif	234	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	493

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	17 760
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	14 280	Gravitaire	
10 115	4 165	NC	4 165		3 480	
Equipements						
Nombre de postes de relevage : 4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP	TOTAL	
641	265		906		906	
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP	TOTAL	
184	124		308	115	423	
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire				séparatif EP	TOTAL	
184				153	337	
Nombre de déversoirs d'orage						
unitaire				séparatif EP	TOTAL	
2					2	

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

CAMBON D'ALBI

Nb abonnés eau potable	828	Population totale :	1 951
Nb abonnés assainissement collectif	500	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1178
Nb abonnés assainissement non collectif	328	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	773

RESEAUX

Linéaires (en mètres)

EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	19 471
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire	
	16 730		16 730	2 741	

Equipements

Nombre de branchements

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
	409	409	90	499

Nombre de regards

unitaire	séparatif EU	total EU	séparatif EP	TOTAL
	360	360	50	410

Nombre de grilles avaloirs

unitaire		séparatif EP	TOTAL
		9	9

STATION D'EPURATION

Albi-Madeleine (intercommunale)

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

CARLUS

Nb abonnés eau potable	295	Population totale :	681
Nb abonnés assainissement collectif	58	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	134
Nb abonnés assainissement non collectif	237	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	547

RESEAUX				
Linéaires (en mètres)				
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)
TOTAL				
Unitaire	Séparatif			Séparatif
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire
			1 385	
	1 385		1 385	300
Equipements				
Nombre de branchements				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
			total EU	TOTAL
	59		59	59
Nombre de regards				
unitaire	séparatif EU			séparatif EP
			total EU	TOTAL
	59		59	59
Nombre de grilles avaloirs				
unitaire				séparatif EP
				3605
				TOTAL
				3697

STATION D'EPURATION				
Carlus				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
à côté de la salle municipale	200	Décanteur/Digesteur Filtre à sable	Bourg de Carlus	1996

CASTELNAU-DE-LEVIS

Nb abonnés eau potable	645	Population totale :	1 540
Nb abonnés assainissement collectif	175	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	418
Nb abonnés assainissement non collectif	470	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	1 122

RESEAUX							
Linéaires (en mètres)							
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL		
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	6 730	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	6 730			Gravitaire
6 400		330	330				
Equipements							
Nombre de postes de relevage							
1							
Nombre de branchements							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
906				906		906	
Nombre de déversoirs d'orage							
unitaire				séparatif EP	TOTAL		
1					1		

STATION D'EPURATION				
Castelnau de Lévis				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
au bord du tarn	1050	Lagune	Bourg de Castelnau-de-Lévis	2005

CUNAC

Nb abonnés eau potable	588	Population totale :	1 547
Nb abonnés assainissement collectif	455	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 197
Nb abonnés assainissement non collectif	133	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	350

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	17 835	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire		
1 150	12 655	830	13 485	3 200		
				14 635		
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
56	405			461		461
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
24	283			307		307
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire				séparatif EP	TOTAL	
9					9	
Nombre de déversoirs d'orage						
unitaire				séparatif EP	TOTAL	
2					2	

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

DENAT

Nb abonnés eau potable	345	Population totale :	731
Nb abonnés assainissement collectif	163	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	345
Nb abonnés assainissement non collectif	182	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	386

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 980
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		Gravitaire	
2 260	270	130	400	2 660	320	
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
117	21			138		138
Nombre de grilles avaloirs						
unitaire				séparatif EP	TOTAL	
				11	11	

STATION D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Dénat - versant Nord Est				
à côté de l'Atelier municipal	240	Lagune	Versant nord du bourg	1989
Dénat - versant Sud Ouest				
le Tel	200	Lagune	Versant sud du bourg	1975

FREJAIROLLES

Nb abonnés eau potable	534	Population totale :	1 342
Nb abonnés assainissement collectif	238	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	598
Nb abonnés assainissement non collectif	296	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	744

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	7 372
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	6 137	Gravitaire	
5 225	912		912		1 235	
Equipements						
Nombre de postes de relevage : 1						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
195	35			230		230
Nombre de déversoirs d'orage unitaire : 1						

STATIONS D'EPURATION				
Ondesque				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
lotissement d'ondesque	400	Décanteur/Digester Filtre à sable	Bourg et lotissement d'ondesque	1996
Mazens				
chemin des Pouzaques	250	Décanteur/Digester Filtre à sable	quartier de Mazens	2001
Mas Provençal				
chemin des chênes verts	130	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	lotissement des chênes verts	2007

LABASTIDE-DENAT

Nb abonnés eau potable	168	Population totale :	376
Nb abonnés assainissement collectif	70	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	157
Nb abonnés assainissement non collectif	98	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	219

RESEAUX							
Linéaires (en mètres)							
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL		
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	2 587	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	2 500			Gravitaire
2 180		320	320				
Equipements							
Nombre de postes de relevage : 1							
Nombre de branchements							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
60				60		60	
Nombre de regards							
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL	
51				51		51	
Nombre de grilles avaloirs							
unitaire				séparatif EP	TOTAL		
15					15		
Nombre de déversoirs d'orage							
unitaire				séparatif EP	TOTAL		
1					1		

STATION D'EPURATION				
Labastide-Dénat				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de Castres	200	Lagune	Bourg de Labastide-Dénat	1982

LE SEQUESTRE

Nb abonnés eau potable	736	Population totale :	1 610
Nb abonnés assainissement collectif	638	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 396
Nb abonnés assainissement non collectif	98	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	214

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	14 442
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	14 442	Gravitaire	
	14 442		14 442			
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP	TOTAL	
	597		597		597	
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP	TOTAL	
	430		430		430	

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

LESCURE D'ALBIGEOIS

Nb abonnés eau potable	2 123	Population totale :	4 214
Nb abonnés assainissement collectif	1 664	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	3 303
Nb abonnés assainissement non collectif	459	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	911

RESEAUX				
Linéaires (en mètres)				
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)
Unitaire	Séparatif			Séparatif
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire
			30 262	
	28 298	1 964	30 262	4 686
Equipements				
Nombre de postes de relevage : 15				
Nombre de branchements				
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP
	1 196		1 196	
				1 196
Nombre de regards				
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP
	512		512	
				512
Nombre de grilles avaloirs				
unitaire				séparatif EP
				21
				21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

MARSSAC-SUR-TARN

Nb abonnés eau potable	1 453	Population totale :	2 976
Nb abonnés assainissement collectif	1 279	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	2 620
Nb abonnés assainissement non collectif	174	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	356

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL	
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif Gravitaire 30 160	
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	22 285		
1 890	18 934	1 461	20 395			
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
				753		753
Equipements du réseau						
Regards	bouches d'égout, grilles avaloirs			total EU	Déversoirs d'orage	TOTAL
425	250			675	2	677

STATIONS D'EPURATION				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Marssac Verdier				
Verdier	2500	boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982
Marssac Beausite				
Beausite	80	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement Beausite	1980
Marssac La Source				
la Source	80	Décanteur/Digesteur Filtre Pouzzolane	Lotissement la Source	1970

PUYGOUZON

Nb abonnés eau potable	1382	Population totale :	2 982
Nb abonnés assainissement collectif	923	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	1 992
Nb abonnés assainissement non collectif	459	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	990

RESEAUX					
Linéaires (en mètres)					
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	29 706
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire	
1 199	23 516	1 192	24 708	3 799	
			25 907		
Equipements					
Nombre de postes de relevage : 3					
Nombre de branchements					
unitaire	séparatif EU			séparatif EP	TOTAL
	854				854
			854		
Nombre de regards					
unitaire	séparatif EU			séparatif EP	TOTAL
30	392			56	478
			422		
Nombre de déversoirs d'orage					
unitaire				séparatif EP	TOTAL
1					1

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010

ROUFFIAC

Nb abonnés eau potable	244	Population totale :	587
Nb abonnés assainissement collectif	0	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	0
Nb abonnés assainissement non collectif	244	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	587

La commune de Rouffiac n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Toutefois, la densification progressive de son bourg et les difficultés de réhabiliter les installations d'assainissement individuel existantes, constatées à travers son schéma d'assainissement adopté en 2010 et son plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, nécessiteront la mise en place d'un réseau de collecte et d'un système de traitement associé dans les années à venir.

SAINT-JUERY

Nb abonnés eau potable	3 804	Population totale :	7 007
Nb abonnés assainissement collectif	3 430	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	6 318
Nb abonnés assainissement non collectif	374	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	689

RESEAUX					
Linéaires (en mètres)					
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	64 887
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total		
27 253	22 251		22 251	15 383	
49 504					
Equipements					
Nombre de postes de relevage : 5					
Nombre de branchements					
unitaire	séparatif EU		total EU	séparatif EP	TOTAL
1 694	1 384		3 078		3 078
Nombre de grilles avaloirs					
unitaire				séparatif EP	TOTAL
361				205	566
Nombre de déversoirs d'orage					
unitaire				séparatif EP	TOTAL
9					9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
rue Capitaine Julia	91000	boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac/Cambon/Puygouzon/Le Sequestre	2010
Clos de Rousset				
chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	lotissement du clos de Rousset	2008

SALIES

Nb abonnés eau potable	312	Population totale :	794
Nb abonnés assainissement collectif	297	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	756
Nb abonnés assainissement non collectif	15	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	38

RESEAUX					
Linéaires (en mètres)					
EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Séparatif	9 150
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	Gravitaire	
	6 150		6 150	3 000	
			6 150		
Equipements					
Nombre de postes de relevage : 4					
Nombre de branchements					
unitaire	séparatif EU			séparatif EP	TOTAL
	290				290

STATION D'EPURATION				
Saliès Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
route de saliès	800	Lagune	Lotissements	1992
Saliès Bourg				
chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg	2002

TERSSAC

Nb abonnés eau potable	521	Population totale :	1 029
Nb abonnés assainissement collectif	439	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	864
Nb abonnés assainissement non collectif	162	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	165

RESEAUX						
Linéaires (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	11 705
Gravitaire	gravitaire	refoulement	total	9 025	Gravitaire	
	9 025		9 025		2 680	
Equipements						
Nombre de postes de relevage : 5						
Nombre de branchements						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
	324			324		324
Nombre de regards						
unitaire	séparatif EU			total EU	séparatif EP	TOTAL
	158			158		158

STATION D'EPURATION				
Terssac Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
chemin de Clairefont	1050	Lagune	bourg de Terssac	2001
ZI Albipole				
avenue la Martelle	400	boues activées moyenne charge	Zone d'activité d'albipole et riverains	1997

I-6. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2011

■ FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVAGE

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
Albi				
	PR LES CRINS	156	43	1 611
	PR PASTELIERS	318	104	1 924
	PR MATISSE	1 094	248	13 472
	PR STE CAREME	312	55	1 326
	PR TERSSAC	27 192	2 456	235 787
	PR PONT VIEUX	3 486	758	38 125
	PR FABRE EGLANTINE	457	246	6 129
	PR GRAULHET	1 731	373	4 844
	PR HOCHE	2 119	1 178	27 091
	PR CERISERAIE	681	141	6 065
	PR PARC DE PELISSIER	305	202	2 628
	PR MOULINS DE L'ALBIGEOIS	1 131	376	8 535
	PR GALINOU	28 599	2 102	90 315
	PR PAUL PERRET	1 204	398	14 355
	PR SEQUESTRE	8 201	215	8 267
	PR JARDIN DE PELISSIER	339	141	2 539
	DEGRILLEUR GARDES	1 156	2 053	/
	PR IMBERT	5 015	1 292	105 740
	PR RIVES DU TARN	1 337	541	8 764
	PR DOUMERG	75	73	1 757
	PR PONT NEUF	188 921	3 099	1 084 535
Arthès				
	PR MALROUX	1 181	807	
	PR CANOE	3 902		
	PR RD 70	16	12	
Castelnau de Lévis				
	PR PECHEUR	1 401	854	

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
Cunac				
	PR LES AVALATS	1 047	580	
	PR CANAQUE	302	/	
	PR RIVIERE	4 288	826	
Dénat				
	PR DU BOURG	266	/	
	PR LA RESCLAUZE	692	116	
Fréjairolles				
	PR BOURG LOT LE PIC	335		
Labastide Dénat				
	PR DU BOURG	7 097	1 504	
Le Séquestre				
	PR LA BAUTE	2 200	2 360	
	PR PENDARIES	1 938	953	
	PR TAILLADES	9 671	1 221	
Lescure d'Albigeois				
	PR LES PRATS	593	349	
	PR L'EGLISE	/	49	
	PR ST PIERRE	289	164	
	PR STADE	681	287	
	PR PHARMACIE	1 917	945	
	PR MORONI	4 839	7 563	
	PR BARRIERE	9 313	7 009	
	PR JARDINERIE	1 108	716	
	PR MAC DO	768	324	
	PR BARRIERE II	84	94	
	PR SEGALAR	180	68	
	PR COURDURARIES	773	146	

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
Marssac				
Veolia Eau	PR DES LIZES	190		
	PR DU PARC	294		
	PR RUE DU PORT	2 381		
	DIP DE BOURDELAS	618		
Puygouzon				
	PR BELLEVUE	4 883	748	
	PR PERRIERE	25 256	1 952	
	PR BOIS GRAND	702	77	
Saint-Juéry				
	PR RENAUDIE	1 627	797	
	PR COLETTE	1 654	182	
	PR SAUT DU SABOT	4 821	1 982	
Saliès				
	PR CHÂTEAU BAS	/	150	707
	PR BOUSQUET	205	89	851
	PR COUXOVIE	200	29	450
	PR CENTRE	Pas de compteur		
Terssac				
	PR LAGUNE	3 351	1 779	
	PR LARROQUE	651	279	
	PR MAZET	908	668	
	PR CROIX ROUGE	4 259	2 385	
	PR JEAN THOMAS	751	5	
	PR MARTELLE	734	4	
Ouvrages structurants				
	PR0 ARTHES	5 378	577	28 850
	PR1 LESCURE	22 628	1 328	159 144
	PR2 LESCURE	7 251	1 212	148 952
	PR3 LESCURE	6 103	1 124	218 568
	PR4 SAINT JUERY	82 682	4 262	670 348
	PR5 ALBI - Fonlabour	8 534	1 661	111 460
	PR7 ALBI – Bondidou	60 789	1 861	1 014 982
	Bassin Tampon de la Vène PUYGOUZON	2 245	Volume transité Volume stocké	201 991 5 394
TOTAL		574 682		4 197 691

■ CONTROLES ET INTERVENTIONS SUR RESEAUX ET POSTES

	RESEAUX					POSTES DE RELEVAGE	
	curage préventif	nettoyage avaloirs	interventions curatives	inspections télévisées	contrôle de conformité branchements	interventions préventives	interventions curatives
	ml	u	u	ml	u	u	u
ALBI	24 264	1 489	437	3 600	189	39	118
ARTHES	955	99	1	953	6	5	9
CAMBON			6		2		
CASTELNAU	30				1	2	2
CUNAC	500		2	77	6	10	14
DENAT						4	
FREJAIROLLES			3	1080		2	5
LABASTIDE D.						2	
SEQUESTRE	185	16	5		2	10	20
LESCURE	150	59	14	249	12	32	47
MARSSAC(Veolia)	1 750	65	8				
PUYGOUZON			5	60	7		
SAINT-JUERY	3 231	592	45	2 994	22	12	7
SALIES	100		2		2	6	9
TERSSAC	600		3	800	6	6	23
TOTAL	30 015	2 255	523	9 813	255	130	254

■ LES OUVRAGES D'EPURATION

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 18, répartis comme suit :

<i>Stations</i>	<i>Capacité STEP</i>	<i>Type de filière</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Exploitant</i>
<i>Albi-Madeleine</i>	<i>91000 EH</i>	<i>Boues Activées Faible Charge</i>	<i>2010</i>	<i>Régie</i>
<i>Carlus</i>	200 EH	<i>Décanteur Digesteur Filtre à Sable</i>	1996	Régie
<i>Castelnau de Lévis</i>	1050 EH	<i>Lagune</i>	2005	Régie
<i>Dénat</i>	240 EH	<i>Lagune</i>	1989	Régie
	200 EH	<i>Lagune</i>	1975	Régie
<i>Fréjairolles</i>	400 EH	<i>Décanteur Digesteur + Filtre à Sable</i>	1996	Régie
	250 EH	<i>Décanteur Digesteur + Filtre à Sable</i>	2001	Régie
	130 EH	<i>Fosse Toutes Eaux + Filtre à Sable</i>	2007	Régie
<i>Labastide Dénat</i>	200 EH	<i>Lagune</i>	1982	Régie
<i>Marssac/Tarn</i>	2500 EH	<i>Boues Activées Aération Prolongée</i>	1982	Veolia Eau
	50 EH	<i>Lit bactérien faible charge</i>	1970	Veolia Eau
	50 EH	<i>Lit bactérien faible charge</i>	1980	Veolia Eau
<i>St Juéry</i>	80 EH	<i>Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe</i>	2008	Régie
<i>Saliès</i>	800 EH	<i>Lagune</i>	1992	Régie
	200 EH	<i>Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable</i>	2002	Régie
<i>Terssac</i>	1050 EH	<i>Lagune</i>	2001	Régie
<i>ZA Albipôle</i>	400 EH	<i>Boues Activées Moyenne Charge</i>	1997	Régie

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe.

■ EVALUATION DES CHARGES BRUTES, PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES, QUALITE DE L'EAU REJETEE AU MILIEU NATUREL

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

La station d'épuration du Mas Provençal à Fréjairolles ne permet pas la réalisation de bilan 24 heures car il est impossible d'effectuer un échantillon représentatif sur 24 heures sur l'effluent brut en entrée de station.

Communes	Capacité nominale en EH	Charge reçue en EH	% capacité nominale	Charge polluante (kg/lj)						Charge hydraulique moyenne journalière (m³ /lj)
				DBO5 Nominale	DBO5 Moyenne reçue	DCO Nominale	DCO Moyenne reçue	MES Nominale	MES Moyenne reçue	
<i>Albi Madeleine</i>	91 000	52250	57 %	5652	2 289	11 865	6 271	8832	2 780	10 957
<i>Carlus</i>	200	85	42,5 %	12	5,11	24	9,95	14	2,76	13,8
<i>Castelnau-de-Levis</i>	1 050	524	50 %	63	26,40	126	53,82	73,5	20,86	112,4
<i>Dénat - Nord</i>	240	468	195 %	14	28,08	29	60,48	17	74,52	108
<i>Dénat – Sud</i>	200	40	20 %	12	2,40	24	4,66	14	1,14	20
<i>Fréjairolles – Ondesque</i>	400	251	63 %	24	15,05	48	27,91	28	11,18	43
<i>Fréjairolles - Mazens</i>	250	121	48 %	15	7,25	30	19,2	18	4,93	29
<i>Fréjairolles – Mas Provençal</i>	130	/	/	6	/	12	/	9	/	/
<i>Labastide de Dénat</i>	160	35	22 %	10	2,2	19	7	11	2,4	10
<i>Marssac</i>	2 500	1067	43 %	150	64	300	147	175	70	676
<i>Saliès lagune</i>	800	310	39 %	48	18,62	96	65,66	56	33,32	98
<i>Saliès - bourg</i>	200	169,5	85 %	12	10,17	24	16,18	14	9,90	9
<i>St-Juéry – clos de Rousset</i>	80	38	47,5 %	4,8	2,25	9,6	7,48	5,6	3,03	3,52
<i>Terssac lagune</i>	1050	351	33 %	63	16,4	126	43,33	73,5	13,9	117
<i>ZAC Albipole</i>	400	1454	363,5 %	24	87,23	48	140,36	28	31,11	61
TOTAL	98 660	57 164								12 258

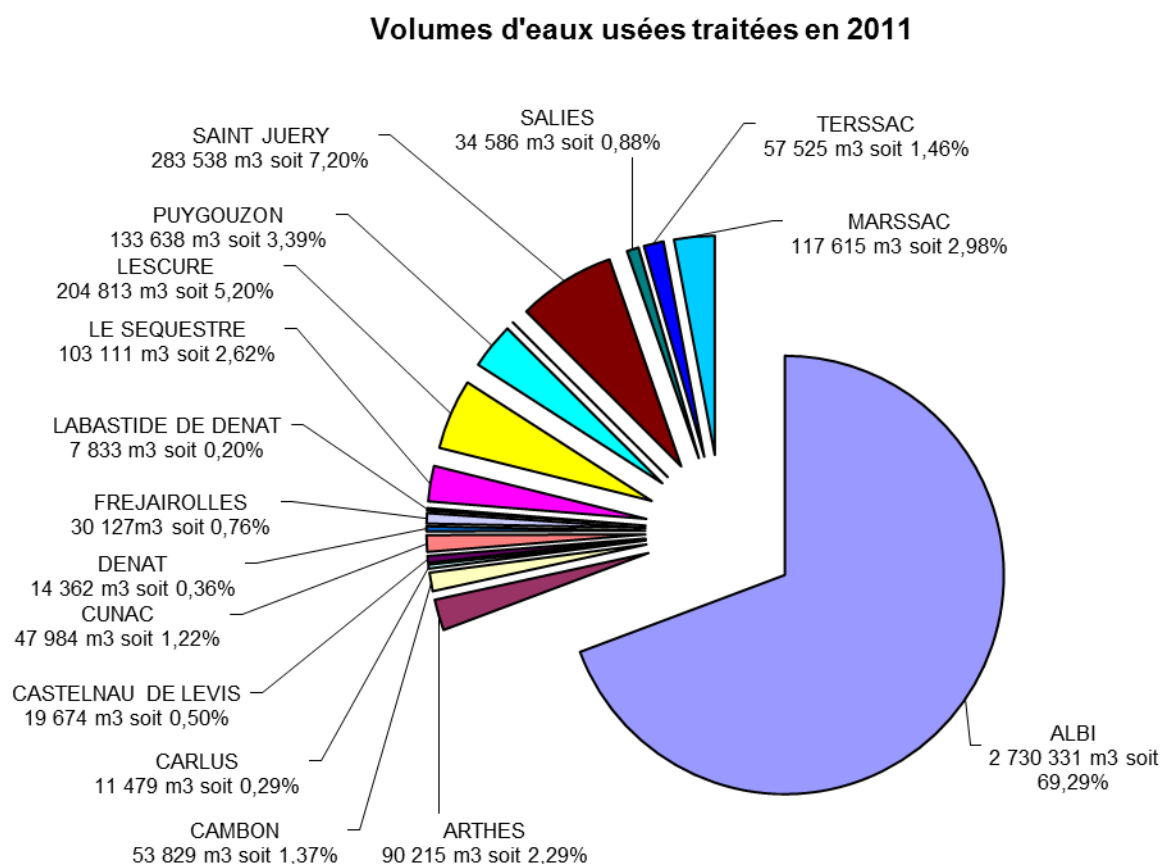
■ LES VOLUMES TRAITES

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient uniquement des habitants de l'agglomération.

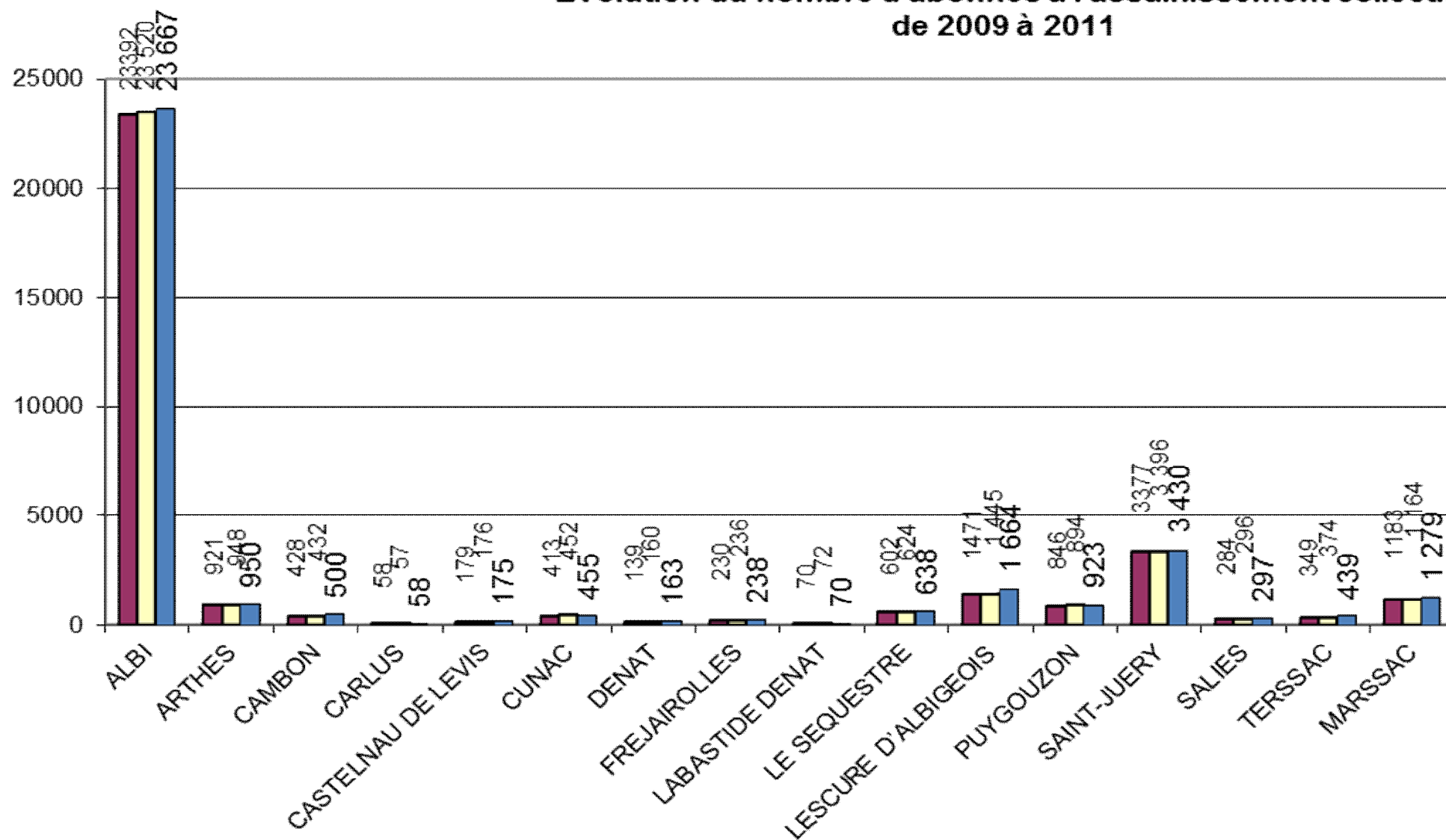
Au total, **3 940 660 m³ d'eaux usées** ont été traitées par les stations de la communauté d'agglomération en 2011, **soit 0,77 % de plus qu'en 2010**.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

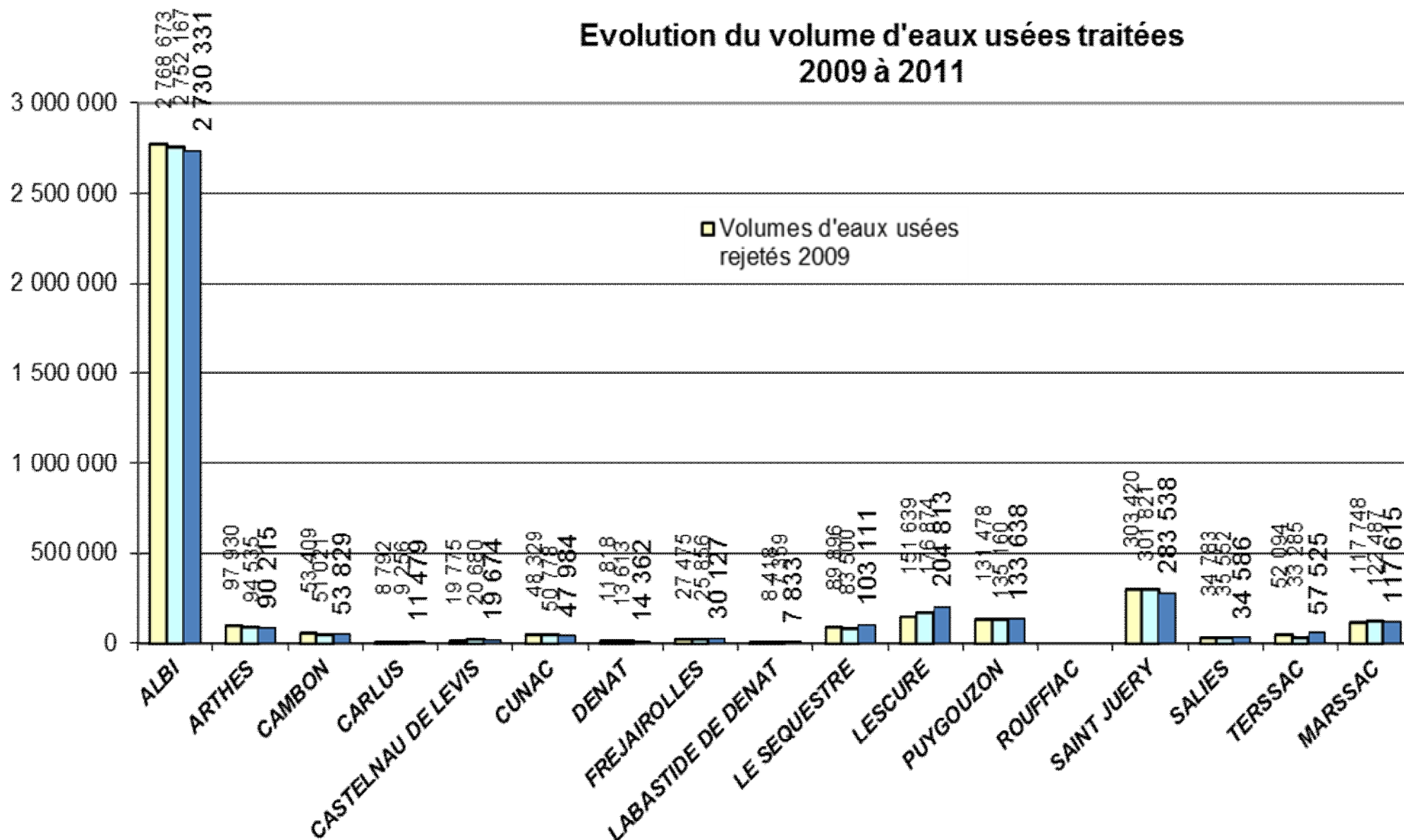
La répartition des volumes traités par commune est la suivante :



Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif de 2009 à 2011



Evolution du volume d'eaux usées traitées 2009 à 2011



■ PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES

L'ensemble des conventions pour le transport et le traitement des boues a fait l'objet d'une mise à jour, à travers de nouvelles consultations dans le cadre du Code des Marchés Publics, précisant le cadre des prestations aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif (conditions de renouvellement).

<i>Stations</i>	<i>Boues évacuées en 2010 (TMS)</i>	<i>Boues évacuées en 2011 (TMS)</i>	<i>Filière d'évacuation et/ou de valorisation</i>	<i>Filière conforme %</i>
Albi – Madeleine	247 (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2010)	740	Compostage (598 T) Epandage (142 T)	100%
Carlus	1,02	0,8	Transport par l'entreprise SRA SAVAC et dépôtage à la STEP Albi-Madeleine	100 %
Fréjairolles - Ondesque	0,77	0,8		100 %
Fréjairolles - Mazens	0,85	0,8		100 %
Fréjairolles Mas Provençal	/	0,4		100 %
St-Juéry Clos Rousset	/	0.32		100 %
Saliès Bourg (filtre)	/	0.4		100 %
Marssac	10,8	16,2	Stockage et déshydratation sur site et une partie est évacuée CET Lavar	100 %
Albipôle	2,02	3,2	Déposante à Réalmont puis CET de Lavar	100 %
Castelnau-de-Lévis*	/	/	Plan d'épandage le moment venu (tous les 20 ans en moyenne)	100 %
Dénat Sud Ouest*	/	/	Plan d'épandage le moment venu	100 %
Dénat - Nord-Est*	/	/	Plan d'épandage le moment venu	100 %
Labastide-Dénat*	/	/	Plan d'épandage le moment venu	100 %
Saliès - Lagune*	/	/	Plan d'épandage le moment venu	100 %
Terressac - Lagune*	/	/	Plan d'épandage le moment venu	100 %
TOTAL	617,46	762,92	Indicateur P206.3	100 %

*la production concernant les lagunes est donnée à titre indicatif, puisque l'évacuation des boues n'a lieu que tous les 15 à 20 ans.

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération.

La mise aux normes de la station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Le récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été signé le 11/07/2011 par les services de la police de l'eau du Tarn.

▪ QUALITE DE L'EAU REJETEE AU MILIEU NATUREL

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du Conseil Général du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi, sauf pour la station d'épuration d'Albi-Madeleine qui réalise in situ les analyses dans le cadre d'une autosurveillance soumise à la validation, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn.

Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2011

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant.

On remarque que, contrairement au dépassement de la capacité nominale, certaines stations parviennent à traiter correctement les effluents, en étant conformes aux normes de rejets en vigueur.

Cependant :

- les bilans 24 heures réalisés sur les stations par lagunage ont montré des résultats mauvais liés à des épisodes pluviaux les jours précédents les bilans en particulier sur les lagunes de Castelnau-de-Lévis et de Terssac.
- la station de la ZAC Albipôle a reçu des effluents industriels concentrés le jour du bilan 24h. Les concentrations des polluants dans l'eau rejetée sont donc mauvaises dans le tableau suivant. Cependant les rendements sont bons sur cette station d'épuration. Elle reste cependant sous-dimensionnée.

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³/lj)	Charge polluante moyenne					Nbre de bilans 24/24	Non-conformités (Observations)	Taux de conformité %	
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)							
				MES	DBO5	DCO	Nk				Pt
Indicateur - NORME DE REJET			5,5-8,5	35	25	125	15	2			
Albi Madeleine	91000	16212	6	4	27	5,6	1,95	104		100	
Carlus	200	30	6	9,8	8,0	92,0	12,4	13,5	1	100	
Castelnau-de-Lévis	1050	157,5	7,4	91,8	48,1	229,3	19,3	4,5	2	1 DCO : rendement < 60%	50
Dénat Sud Ouest	240	36	8,5	28	13	71	13,9	1,7	0		100
Dénat Nord	200	30	8,5	34	21	94	12,2	1,8	0		100
Fréjairolles - Ondesque	400	60	6,6	28	23	100	40,4	8,1	1		100
Fréjairolles - Mazens	250	37.5	7,1	2,4	3	24	1,8	8,1	1		100
Fréjairolles - Provençal	130	19,5	7,4	3,4	4	54	21,7	8,6	1		100
Labastide Dénat	200	30	7,5	17	6,0	54	21,9	2,8	1		100
Marssac	2500	500	7,5	8,2	6,0	37,7	35,3	7,1	2		100
St Juéry – Clos Rousset	80	12	7,5	35	3,0	40	/	/	1		100
Saliès - Bourg	200	30	7,4	11	11	95	26,4	12,4	1		100
Saliès - Lagune	800	120	8	43	6	126	14,1	5	1		100
Terssac Lagune	1050	157,5	8,5	86	41,8	218,8	21,4	6,1	2	1 DCO : rendement < 60%	50
SIAT Albipole	400	60	7,4	390	695	190	95	28,1	1		0
TOTAL									119		

I-7. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

■ MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

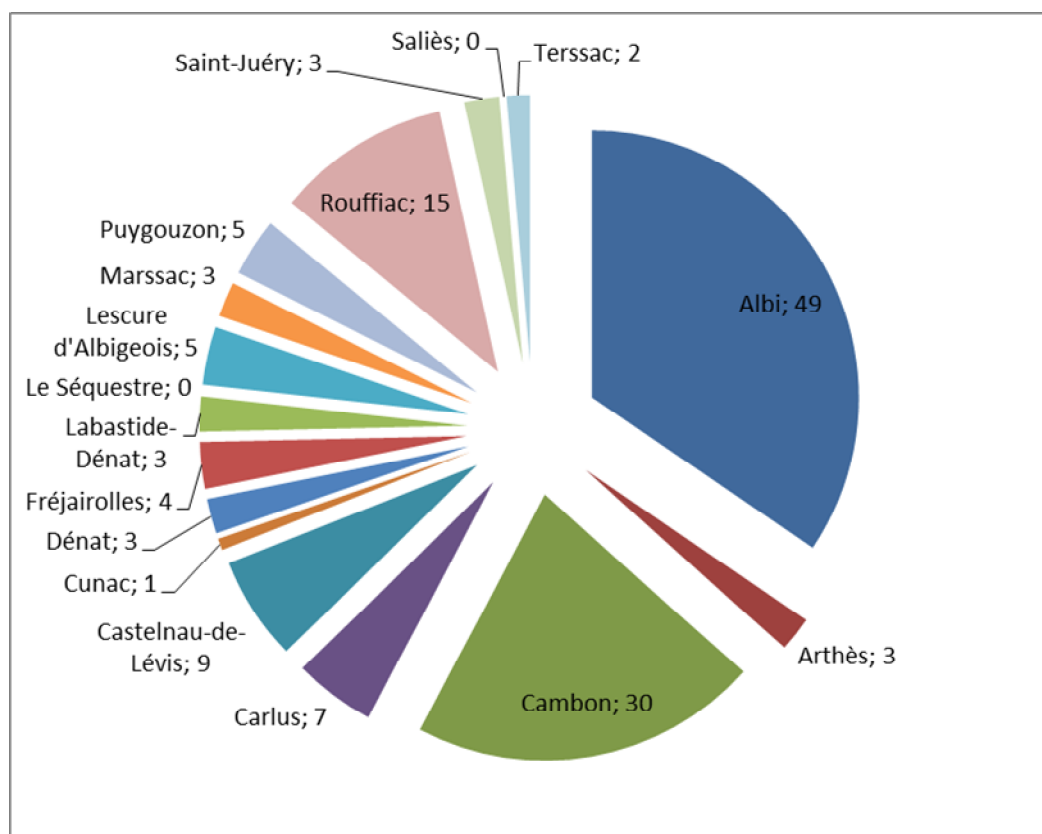
La délimitation des zones d'assainissement est détaillée au paragraphe zonage du présent rapport.

Le fonctionnement du service public d'assainissement non collectif étant régi par un règlement de service approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et révisé le 3 mai 2011 pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

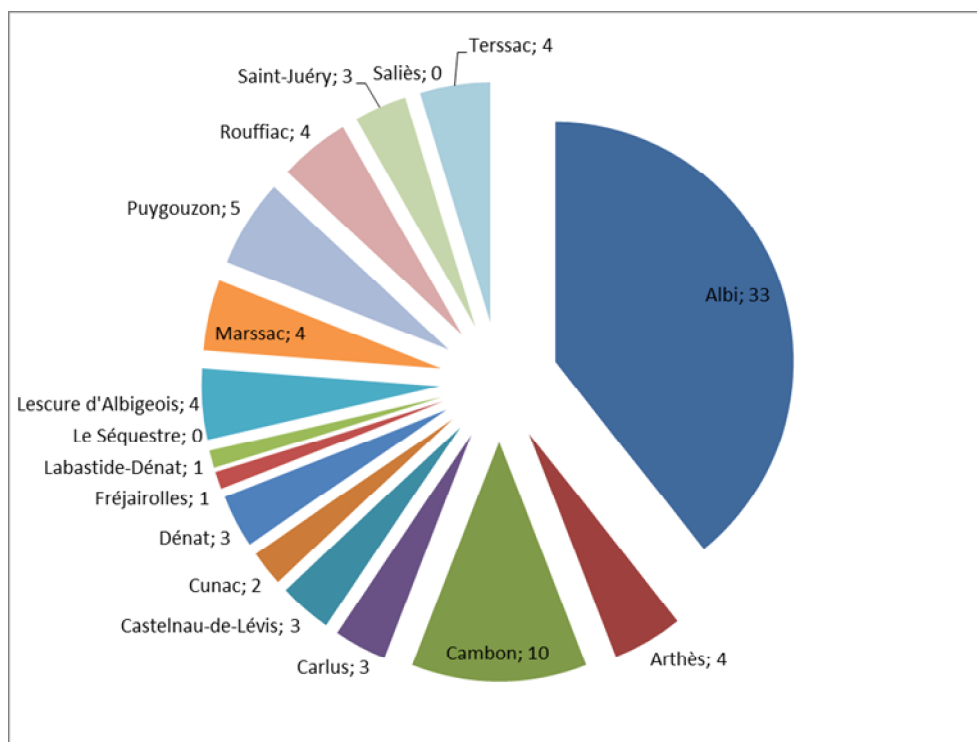
■ ACTIVITE DU SERVICE

Prestation	2009	2010	2011
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	72	92	142
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	66	71	84
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	544	832	545

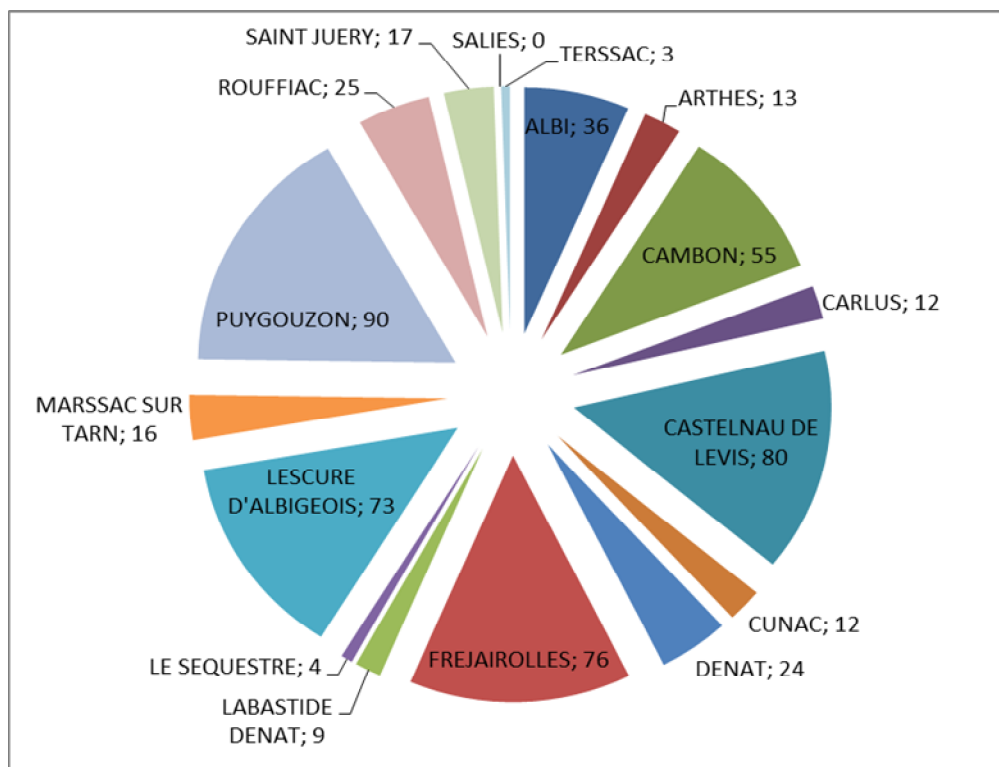
■ REPARTITION DES 142 CONTROLES DE CONCEPTION DEPOSES ET VALIDES SUR LES INSTALLATIONS NOUVELLES :



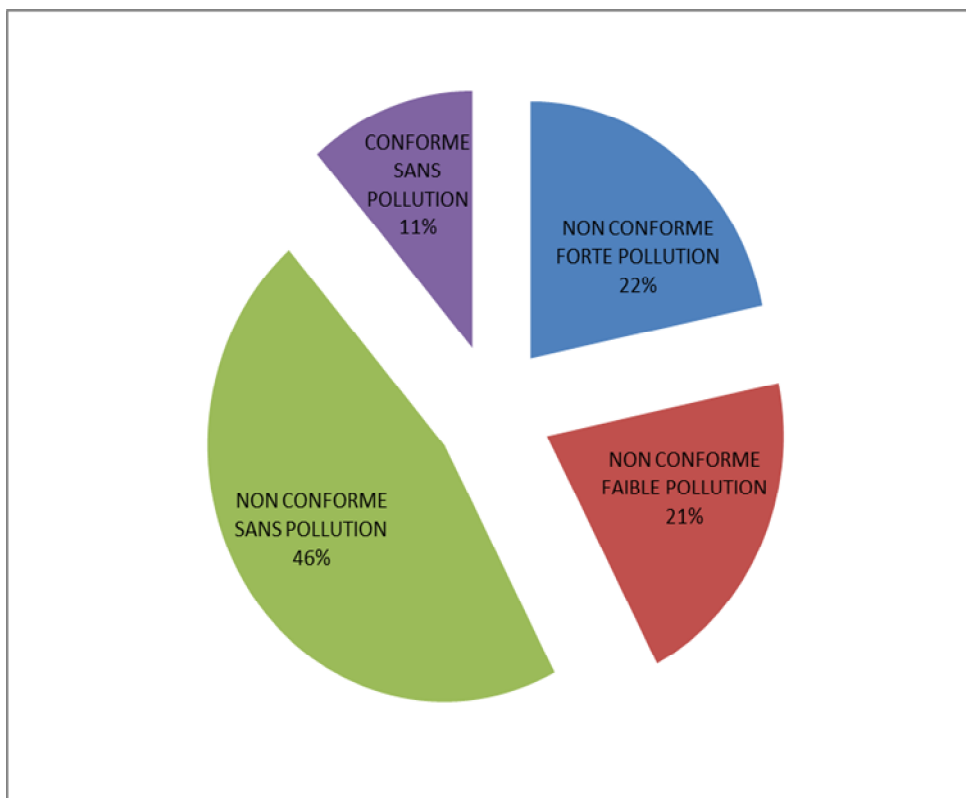
▪ **REPARTITION DES 84 CONTROLES DE REALISATION CONFORMES SUR LES INSTALLATIONS NOUVELLES :**



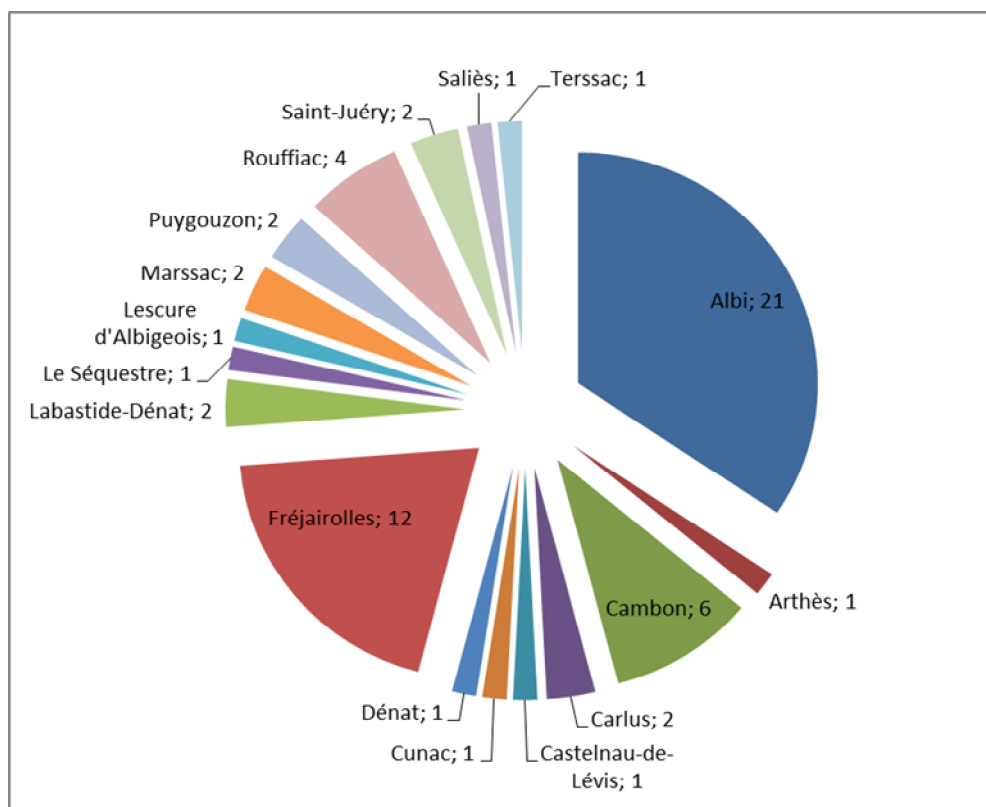
▪ **REPARTITION DES 545 DIAGNOSTICS REALISES EN 2011 (1ER CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT) SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES :**



■ **REPARTITION DES DIAGNOSTICS EN FONCTION DE LEUR CLASSEMENT DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE EN 2007**



■ **REPARTITION DES 61 DOSSIERS SUBVENTIONNES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**



II- Tarification de l'eau et Recettes du service 2011

II-1. PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération, dont l'équilibre est principalement atteint par des redevances réclamées à l'usager. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable et les recettes sont reversées au service assainissement de l'agglomération.

■ LE PRIX DU SERVICE COLLECTE

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collective a été fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées. En 2010, la communauté d'agglomération de l'albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujéti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'usager.

Station	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assainissement 2008	Tarifs TTC assainissement 2009	Tarifs TTC assainissement 2010	Tarifs HT assainissement 2010
		Part fixe	3 €	3 €	3 €	2,8436 €
ALBI	Affermage	Part communale proportionnelle	0,306 €/m ³	0,31 €/m ³	0,31€/m3	0,2943 €/m3
		Part fermière proportionnelle	0,25 €/m ³	0,255 €/m ³	0,2576€/M3	0,2442 €/m3
ARTHES	Régie communale	Abonnement	36 €	36 €	36 €	34,1232 €
		Part proportionnelle	0,97€/m ³	1,00€/m ³	1,00 €/m3	0,9479 €/m3
CAMBON	Régie communale	Abonnement	38 €	38 €	38 €	36,019 €
		Part proportionnelle	0,55€/m ³	0,548€/m ³	0,548€/m3	0,5213 €/m3
CARLUS	Régie communale	Abonnement	25€/an	25€/an	25 €/an	23,6967 €
		Part proportionnelle	0,335€/m ³	0,335 €/m ³	0,335 €/m3	0,3175 €/m3
CASTELNAU DE LEVIS	Régie communale	Abonnement	21,10 €	22,15 €	22,155 €	21,00 €
		Part proportionnelle	0,211€/m ³	0,221€/m ³	0,221 €/m3	0,2100 €/m3
CUNAC	Régie communale	Abonnement	42,00 €	42,00 €	42,00 €	39,8104
		Part proportionnelle	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³	0,389 €/m3	0,3697 €/m3
DENAT	Régie communale	Abonnement	11 €	11 €	11,00 €	10,4265 €
		Part proportionnelle	0,43€/m ³	0,43€/m ³	0,429 €/m3	0,4076 €/m3
FREJAIROLLES	Régie communale	Abonnement	18,3 €/m ³	18,30 €/m ³	18,30 €	17,346 €
		Part proportionnelle	0,15 €/m ³	0,149 €/m ³	0,149 €/m3	0,1422 €/m3
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Abonnement	9 €/an	10 €/an	10,00 €	9,4787 €
		Part proportionnelle	0,26€/m ³	0,35€/m ³	0,35 €/m3	0,3318 €/m3
LE SEQUESTRE	Régie communale	Part proportionnelle progressive	0,40 €/m ³ Base 120 m3	0,44 €/m ³	0,44 €/m3 Base 120 m3	0,42 €/m3 Base 120 m3
LESCURE	Régie communale	Abonnement	36,925 €	26,37 €	26,375 €	25,00 €
		Part proportionnelle	0,992€/m ³	1,16€/m ³	0,496 €/m3	0,47 €/m3
MARSSAC	Affermage	Part communale proportionnelle	0,161€/m3	0,136 €/m	0,136 €/m3	0,1285€/m3
		Part fermière proportionnelle	0,179€/m ³	0,204€/m ³	0,204 €/m3	
PUYGOUZON	Régie communale	Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	47,3934 €
		Part proportionnelle	0,30€/m ³	0,35€/m ³	0,35 €/m3	0,3318 €/m3
SAINT-JUERY	Affermage	Abonnement	9,15 €	9,178 €	9,178 €	8,70 €
		Part communale proportionnelle semestrielle	0,313 €	0,478 €	0,478 €/m3	0,4529 €/m3
		Part fermière proportionnelle semestrielle	0,17€/m ³	—	—	
SALIES	Régie communale	Abonnement	23 €	23 €	1,50 €	1,4218 €
		Part proportionnelle	0,35€/m ³	0,35€/m ³	0,10 €/m3	0,0948 €/m3
TERSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	0,25€/m ³	0,25€/m ³	0,25 €/m3	0,2370 €/m3

▪ LE PRIX DU SERVICE TRAITEMENT

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses liées de traitement et réseaux structurants » sont engagées la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

Ce prix est fixé par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il fait l'objet d'une facturation par les services d'eau potable des différentes communes. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

Les recettes sont reversées directement à la communauté d'agglomération, qui, le cas échéant, reverse la part qui lui revient à la société fermière (cas de Marssac).

Le conseil communautaire fixe donc chaque année le montant **du mètre cube assaini HT**.

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Tarif redevance traitement en euros HT	0,43	0,53	0,63	0,63

▪ LES TAXES

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5,5% au lieu de 19,6%.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne.

■ MONTANTS ASSAINISSEMENT FACTURES EN 2011 POUR UN VOLUME DE 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE			TRAITEMENT		TOTAL HT en €	TVA 5,5% en €	Redevance modernisation 0,207€/m ³	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m ³ en €
	Aboré (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €	Part fermière proportionnelle (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €	dont quote-part Déléataire (HT) en €					
ALBI*	2,84	64,62		75,60		143,06	7,87	24,84	175,77	1,46
ARTHES	34,12	113,75		75,60		223,47	12,29	24,84	260,60	2,17
CAMBON	36,02	62,56		75,60		174,18	9,58	24,84	208,59	1,74
CARLUS	23,70	38,10		75,60		137,40	7,56	24,84	169,80	1,41
CASTELNAU DE LEVIS	21,00	25,20		75,60		121,80	6,70	24,84	153,34	1,28
CUNAC	39,81	44,36		75,60		159,77	8,79	24,84	193,40	1,61
DENAT	10,43	48,91		75,60		134,94	7,42	24,84	167,20	1,39
FREJAIROLLES	17,35	17,06		75,60		110,01	6,05	24,84	140,90	1,17
LABASTIDE DENAT	9,48	39,82		75,60		124,89	6,87	24,84	156,60	1,31
LE SEQUESTRE	0,00	50,40		75,60		97,00	5,34	24,84	127,18	1,06
LESCURE D'ALBIGEOIS	25,00	56,40		75,60		157,00	8,64	24,84	190,48	1,59
PUYGOUZON	47,39	39,82		75,60		162,80	8,95	24,84	196,60	1,64
ROUFFIAC										
SAINT-JUERY	8,70	54,35		75,60		138,65	7,63	24,84	171,11	1,43
SALIES	1,42	11,38		75,60		88,40	4,86	24,84	118,10	0,98
TERSSAC	0,00	28,44		75,60		104,04	5,72	24,84	134,60	1,12
MARSSAC	0,00	15,42	23,22	75,60	36,64	114,29	6,29	24,84	145,41	1,21
MINIMUM	0,00	11,38	23,22	75,60	35,61	88,40			88,40	0,98
MAXIMUM	47,39	113,75	34,08	75,60	36,64	223,47			223,47	2,17
MOYENNE	17,33	42,58	28,95	75,60	36,125	136,98			169,36	1,41
Prix moyen du m ³ assaini TTC sur le bassin Adour Garonne (source Agence de l'Eau)2010										1,55

II-2. COUTS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON

COLLECTIF

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2011 ont été fixés par délibération n°2 – 47 / 2011 en date du 15 mars 2011. Cette nouvelle grille tarifaire vient après 4 années sans modification de tarifs. La réglementation ayant évolué dans ce domaine imposant au service de nouvelles prestations comme le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. La nouvelle réglementation permet de nouveaux agréments pour les assainissements non collectif ce qui offre aux particuliers un plus large choix de dispositifs mais qui ont débouché sur des contrôles plus long et plus complexe concernant les contrôles de ces nouvelles installations, ce qui a impliqué une augmentation de ces tarifs.

Prestation	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2009	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2010	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2011
Contrôle de conception des installations nouvelles	47,475 €	47,475 €	54,86 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	63,30 €	63,30 €	71,74 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	63,30 €	63,30 €
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	Sans objet	Sans objet	84,40 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Sans objet	Sans objet	48,53 €

Le recouvrement des redevances est réalisé à la prestation par la Trésorerie Albi-Périphérie une fois que celle-ci est réalisée. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes du service en 2011

	EXPLOITATION			
	2008	2009	2010	2011
DEPENSES	1 404 870,15	1 976 160,21	3 990 567,76	4 030 884,53
RECETTES	1 825 562,19	2 878 314,23	5 577 811,07	5 505 307,46

Les dépenses et recettes 2010 englobent le report des excédents ou des déficits communaux de l'exercice 2009.

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2011

DEPENSES				RECETTES			
	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Charges à caractère général	1 352 529,77	963 546,83	1 351 248,94	Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	1 749 277,01	5 493 765,79	5 492 074,62
Charges en personnel	163 734,48	461 529,35	882 536,42	Subventions d'exploitation	0	59 502,00	66,82
Charges financières	310 056,25	962 476,49	999 911,13	Quote-part des subventions	25 200	0,00	504 800,07
Dotations aux amortissements	147 777,18	907 241,10	1 601 849,25	Autres produits gestion courante		526,52	1,78
Autres charges		228 284,99	78 349,85	Produits exceptionnels		24 016,76	9 942,32
Redevance modernisation Agence de l'Eau		467 489,00	743 336,00				
TOTAL	1 976 160,21	3 990 567,76	5 657 231,59	TOTAL	2 878 314,23	5 577 811,07	6 006 885,61

■ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2011

	2009	2010	2011
DEPENSES	76 846,29	68 200,41	78 061,48
RECETTES	44 078,36	101 725,64	62 840,74

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2011

DEPENSES 2011		RECETTES 2011	
Charges à caractère général	35 771,15	Redevances assainissement	36 860,00
Charges en personnel	39 634,12	Subventions d'exploitation	25 301,00
Charges financières	60,00	Produits exceptionnels	0,00
Dotations aux amortissements	2 596,21	Autres produits gestion courante	679,74
TOTAL	78 061,48	TOTAL	62 840,74

III- Indicateurs de performance 2011

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

III-1. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

■ **NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (D202.0)**

8 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité. Idem 2010

■ **TAUX DE DESSERTE PAR LES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (INDICATEUR P201.1)**

Le service d'assainissement collectif dessert 34 946 abonnés ce qui représente 69 660 habitants. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend 41 234 abonnés ce qui représente 82 844 habitants.

Le taux de desserte est de 84,75 % en 2011 contre 83,66 % en 2010

■ **INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (INDICATEUR P202.2)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **70 points**.

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	0
	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	0

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		de 0 à 90	70 (Idem 2010)

- **CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE PAR LE DECRET DU 2 MAI 2006 (INDICATEUR P203.3)**

Au 30/06/2012, cet indicateur n'a pas été communiqué par les services de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

- **CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE PAR LE DECRET DU 2 MAI 2006 (P204.3)**

Le prévisionnel 2011 est 100 % conforme.

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>)

- **CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE PAR LE DECRET DU 2 MAI 2006 (P205.3)**

Au 30/06/2012, cet indicateur n'a pas été communiqué par les services de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

- **TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)**

Cet indicateur est de **100 %**. Il est précisé au paragraphe production et valorisation des boues du présent rapport. Idem 2010

■ **MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0)**

Aucun abandon de créances n'a été demandé par le Trésor Public en 2011 comme en 2010.
L'agglomération n'adhère pas au fond de solidarité logement.

■ **TAUX DE DEBORDEMENT D'EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)**

	Année 2010	Année 2011
Nombre de demandes d'indemnisation	3	7
Nombre d'habitants desservis	68 788	69 372
Taux de débordement	0,04 ‰	0,10 ‰

■ **NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RESEAU (P252.2)**

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres	Réseau Albi (hors branchement):	204 630	459 612
	Autres réseaux:	254 982	
Nombre de points noirs du réseau de collecte (par 100 km de réseau)			7
			Ratios des Points de curage: 1,5 ‰

Idem 2010

■ **TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (INDICATEUR P253.2)**

		Année 2010		Année 2011	
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau Albi (EU +EP)	3 251	8 316	4 965	6 772
	Autres communes (en ml)	5 065		1 807	
Longueur du réseau de collecte	Réseau Albi (en ml)	204 006	457 849	204 630	459 612
	Autres communes (en ml)	253 843		254 982	
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (P253.2)	1.82%		1,47 %	

▪ **CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU (INDICATEUR **P254.3**)**

Au 30/06/2012, cet indicateur n'a pas été communiqué par les services de la Direction Départementale des Territoires du Tarn.

▪ **INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (INDICATEUR **P255.3**)**

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)
Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **30 points**

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par la communauté d'agglomération
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par la communauté d'agglomération
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	0

B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	0
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	+10	0
TOTAL		de 0 à 120	50

▪ **DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (INDICATEUR **P256.2**)**

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2011 : 9 530 976,87 - 4 030 884,53=5 500 092,34 €

Capital restant dû au 31/12/2011 : 29 889 179,54 €

Durée d'extinction de la dette : 29 229 088,28/ 5 500 092,34 € = **5,31 années**

En 2010, elle était de 4,94 années.

▪ **TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (INDICATEUR **P257.0**)**

Ces données sont en principe fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération le redevance assainissement.

Aucun impayé n'a été signalé en 2011.

▪ **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES :**

Le taux de réclamation des usagers (indicateur **P258.1**) est de **0,07 ‰**.

	2010	2011
Nombre de réclamations	24	23
Nombre d'abonnés desservis	34 164	34 815
Taux de réclamations	0,7 ‰	0,7 ‰

III-2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ **INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **D302.0****

En conséquence, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). Cet indice est détaillé dans le chapitre 3 indicateurs de performance.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
o Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
o Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
o Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
o Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10

▪ **TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
(REFERENCE **P301.3)**

	2009	2010	2011
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2 400	3 302	3 546
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	540	663	747
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	22,5 %	20 %	21 %

IV- Investissements : travaux et financements 2011

IV-1. MONTANTS FINANCIERS

▪ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2009 à 2011

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
2009	2010	2011	2009	2010	2011
12 546 377,29	15 787 053,00	7 382 957,38	11 972 861,42	14 351 478,05	7 087 868,48

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

<i>Année</i>	<i>Capital à l'origine</i>	<i>Dette au 31/12/N</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Annuité</i>
2009	7 878 396,96	7 441 068,40	12 673,36	300 967,01	219 641,32
2010	24 419 103,01	29 889 179,54	930 120,50	892 594,91	1 824 505,07
2011	31 159 260,74	29 229 088,28	887 512,88	834 578,73	1 724 131,27

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/N</i>
2009	28 293 461	166 425	1 637 915	26 655 546
2010	41 564 317	139 124	1 777 039	38 787 278
2011	97 860 058,10	1 601 849,25	11 200 667,39	86 659 390,71

▪ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes du service en 2011

	<i>DEPENSES</i> 2010	<i>RECETTES</i> 2010	<i>DEPENSES</i> 2011	<i>RECETTES</i> 2011
INVESTISSEMENT	0	3 051,46	0	2 596,21

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2011

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/2011</i>
2011	17679,03	2 596,21	16997,03	682

IV-2. TRAVAUX 2011 – PROJETS 2012

■ PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2011

<i>Commune</i>	<i>Localisation</i>		<i>Extens° /Réhab</i>	<i>Nature</i>	<i>Linéaire</i>	<i>Nombre de branchements</i>	<i>Montant HT</i>
ALBI	allée du camping	EP	Réhab	création réseau séparatif PVC 315	97	2	22 401,65
	allée du camping	EU	Réhab	création réseau séparatif PVC 200	168	4	54 898,52
	Maréchal Lyautey	EU	Réhab	reprise réseau EU PVC 200	241	12	132 182,19
	place Fernand Pelloutier	EU	Réhab	création réseau séparatif EU	78	7	35 478,01
	rte de Teillet vers Innoprod réseau gravitaire et cana refoulement	EU	Extens°	Pvc 200 135 ml cana fonte pression 150mm 265m	400	0	89 838,18
	Innoprod canalisation de trop plein du poste	EU	Extens°	Pvc 250	85	0	25 979,19
	Passage de la faïencerie RD81	EU	Réhab	réfection réseau en pvc 300	466	6	503 457,73
	Rue Rostand	EU	Extens°	Pvc 200	139	2	25 284,36
	Cordelier zone 1 place Lapérouse	EP	Réhab	Pvc 315 111; pvc 400 57 pvc 500 85; pvc 630 88	341	10	231 709,00
	Cordelier zone 1 place Lapérouse	EU	Réhab	Pvc 200 103m; pvc 315 49m;pvc 400 114	269	17	169 863,92
	Rocade zone 8 RD81	EU	Réhab	Pvc 200 40m; fonte 200 48 fonte 300 284	372	3	165 891,08
	Rue Septfond mise en séparatif	EP	Réhab	Pvc 315 18m; pvc 400 236	254	25	120 234,39
	Rue Septfond mise en séparatif	EU	Réhab	Pvc 200	239	32	103 962,47
	Rue Guynemer	EP	Réhab	Pvc 315 41m; pvc 400 189m	230	21	71 861,42
	Rue Guynemer	EU	Réhab	Pvc 200	848	67	263 934,57
	Rue Charles Portal	EU	Réhab	Pvc 200	280	15	161 910,30
	Rue Charles Portal	EP	Réhab	mise en séparatif pvc 315 38m; pvc 400 119m	157	16	90 732,43
	Rue Rachoune	EP	Réhab	Pose ouvrage cadre dans fossé : 147 ml; béton 600 55ml; béton 300 :94m	296	0	138 487,01
	Av Maréchal Foch entre n°8 à 14	EU	Réhab	PVC 160 57ml	57	7	16 757,60
	Rue Hôtel de ville	EU	Réhab	Création 2 antennes polypropylène 200mm en encorbellement dans voute	436	6	219 112,78
	Place Edmond Canet	EP	Réhab	Pvc 400	77	5	41 673,80
	Place Edmond canet	EU	Réhab	Pvc 200	59	9	33 779,78
Total Albi					5 589	266	2 719 430,38
Total Albi hors extension					4 965	264	2 578 329

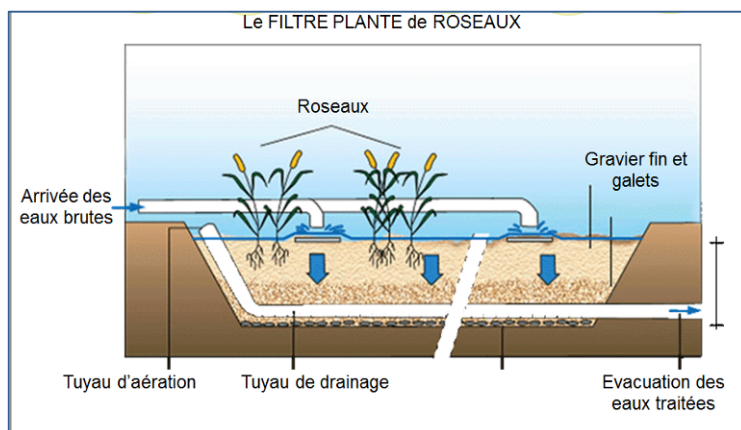
Commune	Localisation		Extens° /Réhab	Nature	Linéaire	Nombre de branchements	Montant HT
ARTHES	place augustin Malroux saut du sabot complément	EU	Réhab	Pvc 200	6	7	15 226,54
CAMBON	ch du Lézer	EU	Extens°	Extension réseau pvc 200	60	1	16 157,70
LABASTIDE DENAT	rue et place de l'Eglise	U	Réhab	réfection réseau unitaire PVC 400	175	35	100 197,07
LE SEQUESTRE	les landes	EU	Extens°	suppression du PR création PVC 200	742	3	118 806,40
MARSSAC	rue de l'église	EU	Réhab	Pvc 200	250	13	73 481,54
	rue de l'église	EP	Réhab	Pvc 200 85m; pvc 315 235m; pvc 400 21m	341	12	68 983,46
	rue des peyragues complément	EP	Réhab	Béton 1000	52	0	25 910,80
	rue des peyragues complément	EU	Réhab	Pvc 200	7	9	16 201,68
Total Marssac					650	34	184 577,48
PUYGOUZON	Ch bellevue ch st salvadou	EP	Extens°	création liaison en domaine privé pvc 315 292m; béton 500 45m	337	4	120 273,12
ST JUERY	rue Jean Mermoz	EU	Réhab	Pvc 200	265	12	121 366,34
	ch de la Mouyssetié	EP	Réhab	pose réseau EP pvc 250	37	8	4 138,78
	Rue du barry cote Anselme Biscon	EP	Réhab	Pvc 315 210 m; pvc 500 33m; fonte 125 22m	265	35	140 383,76
	Rue du barry cote Anselme Biscon	EU	Réhab	Pvc 200	409	29	188 920,46
Total St-Juéry					976	84	454 809,34
Total agglo					8 535	434	3 729 478,03
Total agglo hors extension					6 832	425	3 349 296,78

**soit près de 7 km de réseau renouvelés, 1,7 km d'extension de réseau et plus de 400
branchements repris**

➤ **Choix du nouveau système de traitement de Fréjairolles – secteur Ondesque**

La station d'épuration actuelle a été mise en service en 1995. De type « filtre à sable », cette installation d'une capacité de 400 Equivalents Habitants est devenue insuffisante en raison du développement de l'urbanisation et est l'inadaptée au traitement d'eaux mélangées issues du réseau unitaire.

Une étude a été confiée au bureau d'études POYRY fin 2010 et s'est déroulée au premier semestre 2011. La capacité totale de la future station tiendra compte de l'urbanisation prévue dans le plan local de l'urbanisme ainsi que des futures extensions de réseau d'assainissement, soit une capacité future 1300 équivalents habitants à horizon 2030.



La nouvelle installation sera réalisée à proximité de l'actuelle station.

Son fonctionnement sera fondé sur un traitement naturel biologique par passage sur filtres plantés de roseaux. Les effluents après dégrillage des matières les plus grossières, sont envoyées sur un massif filtrant (composé de trois couches de matériaux) planté par des roseaux. Les

eaux usées sont épurées grâce à une filtration des éléments solides maintenus en suspension et grâce à l'épuration biologique des micro-organismes contenues dans le massif filtrant ; le système racinaire des roseaux aide à l'aération de ces micro-organismes.

La consultation des entreprises s'est déroulée de septembre à décembre 2012, parallèlement au dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau. La réalisation est prévue à compter en juin 2012.

... mais aussi...

- La mise en route du digesteur, la réception du marché de génie civil et la poursuite de la mise en observation des files EAU, AIR et BOUES de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi
- L'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de moins de 2 000 EH notamment par la réalisation d'ouvrages de surverse adaptés sur les lagunes, permettant l'élimination des lentilles en surface, et la floculation des boues d'aération à la ZAC Albipôle ;
- L'amélioration de la sécurité et la fiabilisation de fonctionnement des postes de relevage, en particulier celui du Pont Neuf à Albi ;
- L'adaptation du SPANC aux 50 nouvelles filières individuelles agréées et l'incitation technique et financière à la réhabilitation des installations classées forte pollution ;

■ PERSPECTIVES 2012...

2012 verra notamment :

- la fin de la période de mise en observation des files EAU, AIR et BOUES de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi, et donc de la finalisation des phases de réception des différentes filières.
- la mise en place des équipements de télésurveillance réglementaire sur les déversoirs d'orage et les by-pass des postes de relevage du territoire de l'agglomération albigeoise ; avec en parallèle une uniformisation des postes de télégestion de l'ensemble des nouveaux ouvrages transférés en 2010.
- la mise à l'étude des différents scénarii de la mise à niveau du traitement des effluents de Marssac et Terssac-Albipôle
- l'étude de la mise en place d'un réseau de collecte et d'un système de traitement pour Rouffiac.
- la mise en place d'un équipement de traitement et de déshumidification de l'air sur le poste de relevage structurant de Saint-Juéry (PR4).
- La poursuite des mises en séparatif et réhabilitations du réseau

V- Annexes